



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/21-904-128 du 04/10/2021

SUITES AVIS CHSCTA

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. BOURDEAUD'HUY - DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données aux avis émis lors du comité hygiène sécurité et conditions de travail académique d'Aix-Marseille du 30 juin 2021.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Suites données aux avis émis lors du CHSCT Académique d'Aix-Marseille du 30 juin 2021

Avis	Suites données par l'administration
<p>Avis n°1/4 Numérisation des copies du bac (FO – FSU – UNSA) :</p> <p>Le CHSCT A, informé de la numérisation des copies de philosophie et de français imposée à la veille des épreuves, sans aucune consultation préalable des personnels, des organisations syndicales ni des associations disciplinaires, constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cette dématérialisation empêche ou rend très difficile le classement des copies par sujet, les retours sur copies corrigées, la manipulation des copies lors des réunions d'entente et d'harmonisation en philosophie, - elle a des conséquences sur la santé des personnels : fatigue oculaire supplémentaire, aggravée lorsque les copies sont difficilement lisibles, céphalées, détérioration de la qualité du sommeil, compte-tenu de la lourde charge de correction et du délai de correction écourté par rapport aux années antérieures, - elle laisse la possibilité d'augmenter le nombre de copies à corriger sans rechercher l'accord de l'intéressé, - elle laisse craindre le développement de la surveillance du travail (durée, notes...), - Elle impose au correcteur de s'équiper d'un matériel informatique performant et de disposer d'une connexion d'internet correcte. <p>En conséquence, le CHSCTA qui n'a pas été consulté sur cette modification majeure des conditions de travail des correcteurs des épreuves de français et de philosophie, demande le retour à la correction des copies originales.</p> <p>Il demande aussi qu'un bilan contradictoire de la session 2021 soit tiré à la rentrée.</p>	<p>Les services du rectorat mettent en œuvre les réformes du ministère de l'Éducation Nationale.</p> <p>Dans le cadre de l'accompagnement académique des lycées dans la mise en œuvre de la réforme, les chefs d'établissement et directeurs des établissements privés sous contrat ont été réunis par réseau du 9 au 15 avril 2021.</p> <p>Les enseignants ont été informés et accompagnés par les inspecteurs des disciplines.</p> <p>Le doyen des IA-IPR a coordonné cet appui en lien très étroit avec la DIEC.</p>

Avis n°2/4 Fonctionnement du CHSCT – publication des avis (FO)

Le CHSCT-A de l'académie d'Aix-Marseille, réuni le 30 juin 2021, demande que les avis votés et les réponses données par l'Administration soient envoyés par courrier électronique sur leur boîte professionnelle à tous les personnels.

Avis n°3/4 Fonctionnement du CHSCT – présidence du CHSCT (FO)

Le CHSCT-A de l'académie d'Aix-Marseille, réuni le 20 juin 2021, demande qu'à l'avenir chacune de ses séances soient présidées par un représentant de l'Administration pouvant apporter des réponses immédiates à l'ensemble des questions ou problèmes soulevés.

Avis n°4/4 Remplacement des AED en congé maternité (UNSA / FSU / FO) :

Dans le cadre de l'égalité femme-homme et afin de ne pas créer de discrimination à l'embauche, les représentants des personnels au CHSCT A demandent à l'administration de remplacer les AED en congés de maternité à la hauteur de la quotité effectuée et non comme actuellement à la moitié de quotité d'emploi.

A partir de septembre 2021, les avis du CHSCT A et les suites données par l'administration seront publiés au bulletin académique.

La proposition d'envoi par courrier électronique sur la boîte professionnelle de tous les personnels n'est pas retenue. L'affichage sur le site de la DASH-CT perdurera : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_378589/fr/actualites-du-chsct-academique .

Les séances du CHSCT Académique sont présidées, conformément à l'arrêté de constitution.

Les points d'information Covid organisés régulièrement ne sont pas des séances de CHSCT. A ce titre, ils ne font pas l'objet de procès-verbaux mais de relevés de conclusion.

L'académie attribue les moyens en fonction de ceux dévolus par le ministère. Dans le cadre de dialogue de gestion avec le ministère, la demande sera transmise.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur des relations et
ressources humaines


Charles BOURDEAUD'HUY